Tél : 04 67 15 74 32
Mel : fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr
Site : http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/

Comité Technique Local du 1er juillet 2021

dix points étaient à l'ordre du jour pour vote :

1- approbation des PV des CTL du 06/04/21 et 12/04/21 (pour avis)
2- calibrage en emplois B et C des antennes créées au 01/09/21 (pour avis)
3- transfert de la gestion des ASA dites vivantes au SGC Ouest Hérault au 01/09/2021 (pour avis)
4- poursuite de la spécialisation hospitalière au 01/09/2021 (pour avis)
5- opération NRP au 01/01/2022 (pour information)
6- agent berkani : procédures de licenciements et de modification substantielle du contrat dans le cadre des opérations NRP menées au 01/09/2021 (pour information)
7- Déploiement du dossier comptable numérique (pour information)
8 – Formation professionnelle :
– Bilan 2020 (pour information)
– Plan 2021 (pour avis)
9 – Expérimentation de partenariats pour la vente des biens immobiliers des successions vacantes gérées par les pôles de gestion des patrimoines privés (GPP) de la DGFIP (pour information)
10 – Questions diverses

En ouverture de séance, FO DGFIP 34 a lu la déclaration liminaire suivante :

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président

Une fois de plus nous tiendrons cette instance en audio-conférence, bien qu'il ait été envisagé d'ajouter la visio . Le dialogue ne passe pas que par la parole mais également le visuel. La France se déconfine mais pas la DDFIP de l'Hérault.

Il est vrai que la somme des sujets abordée ce jour, se concentrera sur le NRP. Une réforme que ne soutient pas l'immense majorité des agents de notre administration.

Force est de constater que malgré la crise sanitaire qui perdure depuis plus d'un an, vous aurez mené ce projet au pas de charge et finalement dans un confort évident sur la base d'un dialogue social biaisé.

Nous, organisations syndicales étions empêchées d'aller à la rencontre de nos collègues, quand dans le même temps vous circuliez d'un poste à l'autre pour sceller le sort des structures.

Si nous critiquons la méthode sur la forme, sur le fonds pour FO DGFIP 34 l'inquiétude et le doute sur les restructurations nous gagnent.

FO DGFIP 34 est allé à la rencontre des collègues au cours du mois de juin, car nous nous déconfinons, ne vous en déplaise.

Les échanges ont été fructueux et les analyses individuelles concordent. Chacun subit une mobilité forcée, la future affectation inquiète. Les nouvelles structures ne seront pas opérationnelles, les dysfonctionnements et la désorganisation seront permanentes. La somme des collectivités gérées, sera disproportionnée et ne permettra plus d'assurer un service public de qualité.

FO DGFIP 34 vous a déjà interpellé sur le rythme déraisonnable que vous vouliez imprimer à cette réforme. Alors que d'autres départements planifient sur deux, voire trois exercices la mise en forme du NRP, vous vous êtes fixé depuis le début une échéance au 1er janvier 2022.

Sur la méthode on appréciera la souplesse et la capacité d'adaptation aux situations conjoncturelles. Vous ne nous voyez pas, mais gageons que la tonalité vous aura bien suggéré que nous sommes dans l'ironie.

Au début de votre projet, la suppression du CGR n'était pas d'actualité, qu'importe osons, osons. vous réaffectez au 1er septembre 2021 la quasi totalité de l'effectif sur différents services pour une prise de poste le 1er janvier 2022. Concrètement 4 mois de vacance, auxquels on peut ajouter 2 mois pour que chacun devienne opérationnel, total une demi année, entrecoupée d'une fin de gestion, en sous effectif pour les services accueillants.

La réalisation de votre NRP est totalement déconnectée des réalités humaines. Vous commettez une erreur manifeste d'appréciation. Chaque structure aujourd'hui bénéficie de la culture portée par chaque agent dont l'action s'inscrit dans la durée et permet d'apporter une vraie plus-value au service public.

Avec les mobilités forcées on constate partout une perte de la connaissance et des métiers. Les structures vont être durablement affectées.

Pour Agde, seul un agent suivra la mission sur Sète. C'est tout l'historique du poste qui disparaîtra. Cette trésorerie a rencontré de lourdes difficultés dans un passé récent, au grand désarroi des élus, il est fort à parier que cette situation se reproduise à l'intérieur du SGC de Sète.
Autre exemple, l'opération Sète-Pézenas, là encore, suivre la mission ne remporte pas l'adhésion loin s'en faut. Pour cadrer votre NRP avec votre planning, veillez à calibrer vos annexes sur l'existant actuel pour éviter une situation dégradée.

Calibrage à l'ordre du jour pour les annexes de Capestang et Lamalou : le résultat nous interpelle, vous allez faire coïncider les effectifs, une fois le décompte des chaises vides faites, avec la charge de travail.

Pour rappel vos projections pour l'hôpital de Sète ne nous avaient pas convaincus.

Poursuivons avec les hôpitaux, vous décidez finalement courant 2021, en omettant d'en informer cette instance, que les hôpitaux de saint Pons, Lamalou et b2DARIEUX doivent migrer sur Béziers dès le 1er septembre 2021, au motif pour les deux premiers d'éviter de transférer ces collectivités sur le SGC et son annexe pour 4 mois.
Cohérence en apparence, dans les faits ce sont surtout les personnels attachés à ces collectivités qui sont les plus à même de transmettre le témoin dans un temps qui n'est de toute évidence pas le vôtre.

Il y a deux ans vous ignoriez que le département subirait autant de vacances d'emplois, votre planning avait du sens de votre point de vue mais la conjoncture actuelle devrait vous amener à plus de retenue.

Alors pourquoi ne pas se donner le temps ?

Vous nous trouverez toujours opposés à ce projet de démantèlement et abandon/externalisation de nos missions, pour autant abordez la question des effectifs avec discernement.

Autre sujet et non des moindres, l'annonce de rupture du bail de Chaptal et l'éventuelle installation dans l'immeuble Appolo à côté du Millénaire.

Eventuelle, car vous étiez en négociation tout au long du mois de juin et à la question que FO DGFIP 34 vous avait posée sur un plan B, vous aviez répondu ne pas en avoir.
Audacieux que vous êtes, aujourd'hui, avons-nous 250 SBF (Sans Bureau Fixe) dans l'Hérault.

SBF oui quand même car FO DGFIP 34 au cours des précédentes instances vous a interpellé sur le

co-working, pour lequel vous nous avez répondu non, mais plutôt flex-desc dont le concept nous paraît poreux et juste une nuance avec le co-working adapté au télétravail.

FO DGFIP 34 vous a également interpellé sur le nombre de places de parking, largement insuffisant, compte-tenu de l'obligation nouvelle pour certains collègues de Chaptal de se rendre à leur travail en voiture.

Entre votre remarque sur les 950 mètres séparant l'immeuble Appolo du parking du Millénaire et votre refus de fournir des places de parking aux collègues de Béziers Clémenceau, FO DGFIP 34 doute que vous ayez la volonté de garantir des conditions d'installation satisfaisantes pour les déplacés, sauf à nous indiquer que le nombre de places actuellement mis à disposition sur Chaptal le sera sur Appolo.

L'avez vous négocié ?.

Enfin pour conclure, constatant les effort de la DGFIP pour améliorer la parité Femme Homme pour nommer des Directrices dans les Directions régionales, en attendant les contractuels, FO DGFIP 34 émet le vœux de vous voir parmi nous à l'aube de l'année 2022 pour évaluer le NRP en mode précipité.

Réponse du Directeur à la liminaire

Sur le déploiement de son projet NRP le DDFIP confirme le maintien de son calendrier sans ciller malgré les difficultés évidentes d'une réforme rejetée par l'immense majorité des collègues.
Sur le CGR il aurait préféré sa fermeture en lien avec son planning NRP mais et la remarque est inquiétante, il est de son point de vue important de réaliser le NRP pour que les réformes ne se télescopent pas. SPF voir Tract joint ???

Sur Apollo de toute évidence les contraintes de trajet induites pour les collègues ne l'interpelle pas.
FO DGFIP 34 depuis l'annonce du déménagement interpelle la Direction dans les instances sur le nombre de places de parking là où d'autres découvrent le sujet fin juin.
Le Directeur affirme qu'il ne peut négocier plus de places que ce que veut bien lui proposer le bailleur. Cette remarque vaut-elle aveu ?
En tout cas le mois de juin dédié à la négociation est passé et la signature n'est pas actée.
FO DGFIP 34 est et restera vigilant sur les conditions d'installation sur ce site sans esbroufe.

Le point 1 : Les 2 PV ont été approuvés à l'unanimité.

Le point 2 nous engageait directement dans l'opposition au Nouveau Réseau de Proximité (NRP). Une fois de plus, FO DGFIP a affiché sa totale opposition au projet.

La Direction fait, une fois le mouvement NRP effectué, ses projections d'emplois pour le rendre compatible.

Le calibrage proposé pour Lamalou est arrêté à deux contrôleurs et deux agents. Et pourtant le mouvement du 1er septembre fait déjà apparaître deux vacances d'emplois. L'EDR palliera le manque d'attractivité du poste et l'adjoint cadre A sur la structure différera son départ au 1/01/2022.

FO DGFIP 34 l' a déjà affirmé à plusieurs reprises, ces annexes seront appréhendées par les agents comme les trésoreries en milieu rural, avec un sous-effectif récurrent et une fermeture à plus ou moins brève échéance (2026 au plus tôt).

En attendant et pour être sûr de décourager celles et ceux qui s'y engageraient FO DGFIP 34 a

fait remarquer à la Direction que dans ces conditions la gestion des congés serait compliquée et qu'un nombre d'agents aussi limité excluait de facto la possibilité du télétravail.

Le DDFIP a proposé en réponse de faire une restitution de la situation début janvier 2022 en CTL.

Pour le SGC de Saint Pons entre le transfert de l'hôpital sur Béziers et l'ajout de la gestion des ASA,les effectifs seront calibrés sur 18 ETP (équivalent temps plein). Là encore les vacances d'emplois seront une réalité.

Vos représentants FO DGFIP 34 ont voté contre.

Le point 3 : Transfert des ASA sur Saint Pons de thomières.

L'administration nous a présenté les Associations Syndicale autorisées (ASA). Ces dernières sont des associations de propriétaires, elles agissent pour la construction et l'entretien d'ouvrages dans l'intérêt des membres. Leur domaine de compétence peut recouvrir l'aménagement et l'entretien de milieux aquatique, la prévention des risques sanitaires, pollution ou nuisance, la préservation et l'exploitation de ressources naturelles ou encore la mise en valeur de propriétés (terres agricoles).
En somme, les ASA s'inscrivent dans la gestion territoriale au plus près, dans une logique collective et pour lesquelles l'état jusqu'à présent apportait son concours avec bienveillance. Jusqu'à présent elles dépendaient pour leur gestion de la Trésorerie implantée dans leur zone géographique.

Bien évidemment, ces structures juridiques au plus près des citoyens prennent le contre-pied du NRP. L'Administration s'est donc employée à nous présenter les modalités de gestion des ASA sous une forme totalement archaïque dont l'absence de numérisation justifierait à elle seule déjà une mesure de regroupement sur un seul poste.

Dans les faits, certaines ASA fonctionnent et sont gérées sans difficulté dans les Trésoreries en full-démat avec des représentants d'ASA bien identifiés et présents.

Pour autant et nous ne sommes pas dupes, ce regroupement n'est qu'une des conséquences du NRP et l'abandon d'un maillage territorial dense avec les Trésoreries, en attendant l'abandon pur et simple de cette mission de service public évalué à un emploi pour le département.

Evidence criante quand le Directeur nous précise qu'il a eu des entretiens avec le Préfet et le Responsable de la chambre d'agriculture .

D'ailleurs, quand FO DGFIP 34 a demandé quel rôle aurait le CDL affecté sur la zone géographique de l'ASA la Direction a précisé aucun, sauf à titre exceptionnel.

Vos représentants FO DGFIP 34 ont voté contre.

Le point 4 : Spécialisation hospitalière au 1er septembre : A cette date l'ensemble des structures hospitalières publiques de l'Hérault auront été regroupées sur les Trésoreries hospitalières de Béziers et Montpellier.

FO DGFIP 34 s'est inquiété de la projection des emplois transférés de Saint Pons et Lamalou vers Béziers et notamment sur les différences de méthode de travail des deux postes.
Un défaut d'évaluation aura des conséquences sur la gestion de la volumétrie, mais également sur le recouvrement.

Là encore nous resterons attentifs dans les mois à venir sur les conditions de travail sur la Trésorerie hospitalière de Béziers comme nous l'avons assuré aux collègues lors de notre dernière visite en juin.

Le point 5 : NRP état des lieux : Vos représentants FO DGFIP 34 dans leur liminaire ont à nouveau alerté la Direction sur leur calendrier déraisonnable en insistant sur la somme

d'éléments conjoncturels. Qu'importe, pour la Direction tout doit être bouclé le 1er janvier 2022, même si l'intendance ne suit pas.

Pour la Direction le NRP se résume à une vaste opération immobilière, sa réalisation lui suffit pour se convaincre que le NRP peut être poursuivi sans délai.

La totalité des Trésoreries aura vécu au 1er janvier remplacée par des structures dont la taille risque d'engendrer stress, démotivation et lassitude des collègues.

- SGC Saint Mathieu de Tréviers installé, exit les Matelles , Castries, Mauguio.
- SGC Montpellier métropole avec une absorption partielle de Castries et Mauguio avec un calibrage à préciser mais une installation reportée sur Montmorency en raison des travaux.
- SGC Littoral réellement finalisé avec la disparition de la Trésorerie d'Agde mais des travaux programmés en 2022 pour ressembler à une structure effectivement physiquement constituée.

Aucun souci pour la Direction, mais à y regarder de plus près, faire coller la gestion immobilière avec la création des SGC aurait eu au moins la vertu de faire preuve de plus de considération pour les agents de la DGFIP 34.

- Le SIP Littoral sera arrêté sous sa forme NRP avec son antenne à Pézenas
- SIE cœur d'Hérault à l'inverse du SIP avec son antenne à Sète.
- SIP ouest Hérault aura son antenne à Agde

Là encore, la gestion du temps de mise en place du NRP aurait été plus inspirée si le volet immobilier avait été abordé avec bon sens. Les agents impactés devront jouer aux chaises musicales pour rejoindre leurs résidences administratives à Sète et Pézenas.

Le point 6 : Licenciement des agents « berkani » de Murviel les Béziers et Frontignan, le NRP avec la réduction du nombre de structures sur le département a pour effet d'entraîner le licenciement précédé d'un entretien pour les agents d'entretien dès lors qu'il n'existe aucune possibilité de reclassement.

L'administration comme à l'accoutumée sollicite les collectivités locales pour ce reclassement sans grand succès jusqu'à présent.

Quand on se rappelle que les chefs de structures étaient tenus d'effectuer chaque année un entretien évaluation pour eux, au même titre que chacun d'entre nous, on ne peut que mesurer la froideur de la DGFIP.

On ne peut s'empêcher de s'inquiéter sur le traitement possible pour chacun à terme.

Le point 7 : déploiement du dossier comptable numérique, concrètement les actes administratifs liés a la paye sont dématérialisés et leur consultation permet au service de la paye d'effectuer l'exacte liquidation de la rémunération de l'agent.

Le point 8 : L'administration nous présentait un bilan de la formation pour l'exercice 2020 et le plan de formation 2021.

Bilan 2020 : La crise sanitaire au cours de l'année passée a particulièrement impacté ce service, l'obligeant pour une large part à réinventer ces modalités de travail à destination des agents en offrant des formations en distanciel.

Perspective 2021 : La formation en distanciel augmente, ainsi le plan 2021 comprend 97 nouvelles formations dont 34 se suivent en distanciel.

Toutefois les formations en présentiel ne sont pas négligées mais doivent se dérouler en respectant la jauge maximale. Le service a déjà, pour 2021, 52 sessions. Dont 16 sessions sur le fonds de solidarité.

FO DGFIP 34 a voté pour

A noter qu'à compter de septembre les formations seront dispensées dans les nouveaux locaux place Aguesseau près de la Direction.

Le point 9 : La DGFIP assure la gestion et la liquidation des successions sans héritiers. A ce titre elle réalise la succession vacante et vend les biens immobiliers. L'administration constatant l'augmentation de l'activité ne trouve comme réponse qu'une externalisation d'une part de l'activité. Réponse bien conforme, lorsqu'on garde en perspective l'obsession d la DGFIP à supprimer des emplois.

Cette expérimentation est symptomatique de la perte manifeste de la logique de service public à la DGFIP, vos représentants FO DGFIP ont voté contre.

Questions diverses :

EDR nouvelle formule, la Direction louait jusqu'à peu tout le bénéfice d'avoir des EDR en nombre sur le département. Toutefois à restructurer à tout va et concentrer les services la flexibilité d'un nombre conséquent de collègues trouve ses limites.

Résultat la Direction crée plusieurs formes d'EDR.

- L'EDR longue durée celui qui sera affecté sur plusieurs mois sur une même structure, environ 40% de l'effectif total.

- L'EDR moyen terme, sa mission lui sera attribué sur un à deux mois, il pourra encore être susceptible d'intervenir sur d'autres sites mais pas trop.

- L'EDR court terme celui que l'on connaît aujourd'hui dans toutes les structures, il appartient au plus polyvalent des EDR et représente un tiers de l'effectif.

Montmorency : les travaux se poursuivent, le troisième étage bientôt achevé, la division comptabilité devrait l'occuper. Le 1er étage sera le prochain chantier.